



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Maisons-Alfort, le 13 février 2009

AVIS

**de l'Agence de sécurité sanitaire des aliments
relatif à un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 2 octobre 1997 relatif aux
additifs pouvant être employés dans la fabrication des denrées destinées à
l'alimentation humaine.**

LA DIRECTRICE GENERALE

Par courrier reçu le 19 janvier 2009, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 6 janvier 2009 par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) d'une demande d'avis relatif à un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 2 octobre 1997 relatif aux additifs pouvant être employés dans la fabrication des denrées destinées à l'alimentation humaine.

Le projet d'arrêté rectifie l'arrêté du 2 octobre 1997 susmentionné en réintroduisant l'orthophénylphénol (E 231) et l'orthophénylphénate de sodium (E232) comme additifs alimentaires. Ces composés avaient été supprimés de l'arrêté du 2 octobre 1997 dans le cadre de la transposition de la directive 2003/114/CE qui prévoit le transfert de ces substances vers la réglementation de produits phytopharmaceutiques dès lors que des limites maximales de résidus (LMR) auront été fixées.

Ces substances n'ont pas encore été évaluées par l'Autorité de sécurité des aliments dans le cadre de la législation sur les produits phytopharmaceutiques.

Considérant que le règlement 396/2005/CE entré en application le 1^{er} septembre 2008 ne fixe pas expressément des LMR pour ces substances.

Considérant les précisions apportées par le Health and Consumers Directorate-General de la Commission européenne qui confirme que ces substances doivent, dans cette attente, relever de la directive 95/2/CE concernant les additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants,

l'Afssa prend acte de ce projet d'arrêté qui ne préjuge pas des évaluations prochaines de ces substances.

Pascale BRIAND

27-31, avenue
du Général Leclerc
BP 19, 94701
Maisons-Alfort cedex
Tel 01 49 77 13 50
Fax 01 49 77 26 13
www.afssa.fr

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

Mots clés : projet d'arrêté, orthophénylphenol, additif alimentaire, phytopharmaceutique